

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POLITIQUE SPORTIVE À GRENOBLE : ENTRETIEN ENTRE L'OMS ET LE CANDIDAT HERVE GERBI

Suite à l'enquête menée auprès de ses **122 associations** sur la **politique sportive grenobloise**, l'Office Municipal des Sports (OMS) de Grenoble a rencontré plusieurs candidats aux élections municipales de la Ville. À cette occasion, **Hervé Gerbi** accompagné de **Hakima Necib**, directrice de campagne et ancienne élue municipale — a présenté sa vision du sport, ainsi que ses perspectives en matière d'équipements, d'accessibilité et de politique sportive locale.

Présentation du candidat

Hervé Gerbi, 54 ans, est **avocat spécialisé dans la défense des victimes d'accidents, d'attentats et en droit pénal**, notamment lors du procès des attentats du 13 novembre. Il vit à Grenoble et dans la vallée du Grésivaudan. Investi par le **parti Horizons**, fondé par Édouard Philippe, il conduit la **liste « Nous Grenoble »** pour les élections municipales. Il se présente comme un rassembleur du centre, appelant à **dépasser les clivages politiques traditionnels et à unir élus, société civile et citoyens autour d'un projet "responsable"**.

1. Un constat partagé : tensions sur les équipements et manque de lisibilité

En réaction à l'étude transmise par l'OMS, Hervé Gerbi souligne que la démarche elle-même révèle une évolution de la situation sportive locale et un besoin de clarification. Selon lui, si la question financière est réelle, elle n'est pas l'unique difficulté : **la Ville consacre environ 30 à 35 millions d'euros au sport** (subventions directes et soutiens en nature), soit près de **10 % de son budget de fonctionnement**, un niveau comparable aux villes de même strate. Il estime toutefois que le principal enjeu réside aujourd'hui dans :

- un **manque de lisibilité** de la politique sportive
- des **tensions croissantes sur les équipements saturés**
- un **besoin de clarification** dans les relations entre la Ville et les clubs

Pour le candidat, le problème est moins celui du montant global que celui de la structuration, de la priorisation et de la méthode.

2. Repenser la gouvernance : vers une co-construction avec l'OMS

Un axe majeur de son propos concerne l'évolution de la gouvernance. Hervé Gerbi plaide pour une **transformation du rôle de l'OMS** afin d'en faire un véritable **acteur de co-construction de la politique sportive municipale**. Il propose :

- La mise en place d'une **convention-cadre Ville-OMS**
- La **définition conjointe des grandes orientations stratégiques** (politique, équipements)
- Une **réflexion partagée sur les critères d'attribution et d'évaluation des subventions**
- **L'instauration d'un cadre stable**, indépendant des équipes municipales en place

Il évoque le modèle de certaines villes comme Rennes, où l'office municipal des sports joue un rôle structurant dans la gouvernance publique. Selon lui, cette évolution suppose également de donner à l'OMS des moyens adaptés à ses nouvelles missions.

3. Une priorité forte : la jeunesse

Hervé Gerbi affirme vouloir mettre en place une **politique jeunesse ambitieuse**, articulée autour du sport et de la culture. Il souhaite renforcer :

- Les **interventions des ETAPS**
- Le **périscolaire**
- L'**extrascolaire**
- Les dispositifs de soutien aux **pratiques sportives tout au long du parcours éducatif**

Il reconnaît cependant qu'un tel renforcement pourrait accentuer les tensions déjà existantes sur les équipements. Cette contrainte structurelle appelle, selon lui, des **choix forts en matière d'investissement**.

4. Le Palais des Sports : un levier stratégique

Le candidat identifie le **Palais des Sports** comme un **équipement stratégique** pour **répondre aux tensions d'usage**. Il exprime des réserves sur certaines propositions visant à transformer le site pour un usage principalement événementiel ou professionnel. À ses yeux, l'enjeu prioritaire est d'en faire :

- Un **lieu central du sport quotidien** (à l'intérieur et à l'extérieur du Palais)
- Un **équipement permettant de désengorger les créneaux saturés**
- Un **espace multifonctionnel dédié à toutes les formes de pratique**

Conscient des contraintes énergétiques et financières du bâtiment (environ 11 000 m²), il évoque la possibilité de **partenariats publics-privés** ou d'une **implication métropolitaine**. Il estime que cet équipement pourrait devenir un symbole de relance de la politique sportive grenobloise, dans un contexte de décrochage économique et d'attractivité du territoire.

5. Sport-santé : un axe structurant

Avocat spécialisé dans la **réparation du préjudice corporel**, Hervé Gerbi insiste particulièrement sur la dimension sport-santé. Il évoque les trois phases de la reconstruction sportive après un traumatisme :

1. Le **deuil de la pratique antérieure**
2. La **réadaptation fonctionnelle par le sport**
3. La **reconstruction d'une pratique de loisir adaptée**

Il souligne l'existence sur le territoire grenoblois :

- De **centres de réadaptation fonctionnelle**
- D'un CHU impliqué dans la **recherche sur les traumatismes**
- D'un **tissu scientifique et industriel** susceptible de créer des synergies

Il envisage ainsi le **développement d'un écosystème** croisant sport, recherche et industrie, permettant d'**attirer des financements privés** et de **renforcer l'innovation locale**.

6. Excellence, sport amateur et transversalité

Hervé Gerbi défend un **équilibre entre sport amateur et sport d'excellence**. Il cite le travail du **Centre d'Accompagnement du Sport d'Excellence (CASE)** comme exemple d'écosystème transversal associant **universités, laboratoires, entreprises et sportifs**.

Il estime que le sport ne doit pas être pensé comme un secteur isolé, mais comme un **levier transversal des politiques publiques : jeunesse, santé, inclusion, attractivité**.

Il souligne que la pratique sportive institutionnelle (clubs, fédérations) coexiste aujourd'hui avec un **développement massif des pratiques individuelles** (course, nature, sport urbain), ce qui pose de nouvelles questions :

- **Éducation à la responsabilité individuelle**
- **Sécurité**
- **Articulation avec les clubs existants**

7. Sport professionnel : soutien et prudence

Le candidat distingue clairement le **soutien aux clubs professionnels et la gestion des équipements publics**. Il considère que la Ville doit accompagner les clubs professionnels, tout en restant **prudente dans l'usage des deniers publics**.

Concernant le **Stade des Alpes**, il observe sa **sous-utilisation actuelle** et s'interroge sur les modalités de gestion, se montrant favorable à des **délégations de service public**.

Il insiste également sur l'importance des **passerelles entre clubs de quartier, formation et clubs professionnels**, champ qu'il considère stratégique pour une politique municipale.

8. Clarifier les critères et instaurer un cadre de discussion

Hervé Gerbi estime que la vie associative grenobloise manque aujourd'hui d'un **cadre structuré de dialogue**. Il évoque l'absence de **conseil local de la vie associative** et souhaite :

- **Fixer des règles claires d'attribution des subventions**
- **Mettre en place des mécanismes d'autoévaluation**
- **Rendre compte aux citoyens de l'usage des fonds publics**
- **Stabiliser les règles indépendamment des équipes politiques en place**

Il défend une **approche contractuelle des politiques publiques**, inspirée de la culture du « contrat » dans la gouvernance locale.

9. Inclusion et football

Le football est présenté comme un sport populaire majeur en matière **d'inclusion sociale, de mixité et de transmission**. Hervé Gerbi souligne l'importance symbolique du GF38 et des **figures locales issues du football professionnel** dans la construction d'un récit collectif. Il a d'ailleurs **intégré dans son équipe de campagne le footballeur Nassim Akrou** (meilleur buteur historique du GF38), pour contribuer à l'élaboration d'un projet sportif grenoblois.